

**NATIONS UNIES**  
**COMMISSION ECONOMIQUE**  
**POUR L'AMERIQUE LATINE**  
**ET LES CARAIBES - CEPALC**



Distr.  
LIMITEE  
LC/L.1059(CRM.7/1)  
24 septembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL: ESPAGNOL

---

Septième Conférence régionale sur l'intégration  
de la femme au développement économique et social  
de l'Amérique latine et des Caraïbes

Santiago du Chili, 19-21 novembre 1997

**ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET**  
**ORGANISATION DE LA SEPTIEME CONFERENCE REGIONALE**

## TABLE DES MATIERES

	<b>Page</b>
A. HISTORIQUE ET OBJECTIFS DE LA CONFERENCE .....	1
1. Mandat et fonctions .....	1
2. Objectifs de la réunion .....	1
B. ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR .....	2
1. Election du Bureau .....	2
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire .....	2
3. Activités menées par le Secrétariat et le Bureau de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes depuis la sixième Conférence régionale .....	3
4. L'accès au pouvoir et la participation à la prise de décisions. L'Amérique latine et les Caraïbes: politiques d'équité entre les sexes à l'horizon 2000 .....	4
5. Le développement durable, la pauvreté et les femmes. L'Amérique latine et les Caraïbes: mesures à l'horizon 2000 .....	4
6. Examen et adoption des accords de la Conférence .....	4
7. Questions diverses .....	4

## A. HISTORIQUE ET OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

### 1. Mandat et fonctions

La Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes est convoquée en vertu des directives du Plan d'action régional (PAR, 1977)<sup>1</sup> et est tenue régulièrement à des intervalles ne dépassant pas trois ans. Conformément au PAR, elle remplit essentiellement les fonctions suivantes:

a) identifier les besoins régionaux et sous-régionaux en assistance technique et apporter une aide à tous les organismes du système des Nations Unies qui réalisent des activités dans la région afin qu'ils puissent répondre à de tels besoins;

b) adresser des recommandations aux gouvernements et à la CEPALC en les fondant sur les études effectuées par le Secrétariat au sujet des modalités les plus viables de mise en oeuvre des décisions des conférences régionales des Nations Unies;

c) effectuer des évaluations périodiques des activités réalisées par la CEPALC et par d'autres organes des Nations Unies;

d) évaluer périodiquement la réalisation du Plan d'action régional;

e) fournir une enceinte permettant d'échanger des renseignements et faciliter ainsi la coordination et l'appui des programmes d'intégration de la femme au développement économique et social à divers niveaux et permettre que les pays de la région partagent leurs expériences en la matière.

### 2. Objectifs de la réunion

La septième Conférence régionale a, en outre, pour mission d'évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001 adopté lors de la sixième Conférence régionale (Mar del Plata, septembre 1994) et d'en encourager la prompte application.

---

<sup>1</sup> Voir CEPALC, Plan d'action régional pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine (E/CEPAL/1042/Rev.1), Santiago du Chili, novembre 1977, paragraphes 87 et 88.

## B. ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

### 1. Election du Bureau

Les représentants éliront le Bureau de la septième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, lequel restera en fonctions jusqu'à la formation du Bureau qui sera élu à la prochaine Conférence régionale.

Conformément aux critères établis par ce même Bureau,<sup>2</sup> il sera fait en sorte, dans la formation du nouveau Bureau, d'assurer une distribution géographique adéquate et de respecter le principe de rotation. De même, le Bureau a jugé utile d'examiner la question de l'assistance régulière aux réunions en tant "qu'engagement explicite que devraient prendre les pays" dès leur incorporation à celui-ci.

### 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire

Les délégations examineront l'ordre du jour provisoire et organiseront les travaux de la Conférence.

La Conférence sera saisie, pour l'approuver, de l'ordre du jour provisoire ci-après.<sup>3</sup>

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Activités menées par le Secrétariat et le Bureau de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes depuis la sixième Conférence régionale
4. L'accès au pouvoir et la participation à la prise de décisions. L'Amérique latine et les Caraïbes: politiques d'équité entre les sexes à l'horizon 2000
5. Le développement durable, la pauvreté et les femmes. L'Amérique latine et les Caraïbes: mesures à l'horizon 2000
6. Examen et adoption des accords de la Conférence
7. Questions diverses

---

<sup>2</sup> Voir CEPALC, Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001 (LC/G.1855), Santiago du Chili, janvier 1995, chapitre E; et Informe de la Quinta Reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe (E/CEPAL/CRM.3/L.02), Santiago du Chili, 1983 dans lequel il est recommandé de:

"a) mettre en pratique le principe de rotation des fonctions du Bureau parmi les pays membres de la CEPALC;

b) afin de garantir un fonctionnement plus fluide et effectif, réduire le nombre des membres du Bureau aux titulaires de la Présidence, des trois Vice-présidences et du Rapporteur;

c) assurer une distribution géographique adéquate en incluant dans le Bureau des représentants de l'Amérique centrale, des Caraïbes, du Groupe andin et du Cône sud."

<sup>3</sup> Document LC/L.1052(CRM.7/1), du 6 août 1997.

Afin d'organiser ses travaux, la Conférence pourra analyser la proposition formulée par le Bureau à sa vingt-quatrième réunion, qui contient les recommandations suivantes:

a) la mise sur pied, pour faciliter l'examen des points 4 et 5, de deux groupes de travail ouverts à toutes les délégations, lesquels se réuniraient le 20 novembre au matin et dans l'après-midi et le 21 novembre au matin. Les sessions plénières se dérouleraient le 19 novembre et le 21 novembre dans l'après-midi;

b) l'Argentine et le Mexique seraient chargés de présenter le point 4 de l'ordre du jour provisoire (document I) au sein des groupes de travail, le point 5 (document II) étant présenté par Cuba et le Honduras;

c) à la demande du Bureau, le Secrétariat de la CEPALC a, au mois d'août, envoyé aux pays des lignes directrices visant à faciliter les débats et leur a sollicité une synthèse de l'un ou des deux thèmes qui seront abordés.

### 3. Activités menées par le Secrétariat et le Bureau de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes depuis la sixième Conférence régionale

La Présidente du Bureau rendra compte aux participants des activités menées à bien par le Bureau depuis la sixième Conférence régionale.

Pour compléter cette information, les délégations seront saisies des rapports des cinq réunions tenues par le Bureau au cours de son mandat.<sup>4</sup>

Le Secrétariat de la CEPALC fera rapport aux délégations des travaux réalisés du 1er juin 1994 au 31 juillet 1997. Les délégations seront saisies du rapport d'activités pertinent.<sup>5</sup>

Les participants recevront également le document "Actividades a nivel subregional del Caribe relacionadas con la integración de la mujer en el desarrollo económico y social de América Latina y el Caribe para el período comprendido entre el 1º de junio de 1994 y el 30 de agosto de 1997" (LC/L.1062(CRM.7/3)/Add.1).

---

<sup>4</sup> Voir les rapports publiés par la CEPALC sur les réunions suivantes du Bureau de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes: vingtième (LC/L.872(MDM.20/3)), vingt-et-unième (LC/L.904(MDM.21/3)), vingt-deuxième (LC/L.966(MDM.22/4)), vingt-troisième (LC/L.999(MDM.23/3)) et vingt-quatrième (LC/L.1061(MDM.24/3)).

<sup>5</sup> Actividades de la Secretaría de la CEPALC relacionadas con la integración de la mujer en el desarrollo económico y social de América Latina y el Caribe desde el 1º de junio de 1994 hasta el 31 de julio de 1997 (LC/L.1062(CRM.7/3)).

4. L'accès au pouvoir et la participation à la prise de décisions.  
L'Amérique latine et les Caraïbes: politiques  
d'équité entre les sexes à l'horizon 2000

Le Secrétariat de la CEPALC présentera en séance plénière une synthèse du document intitulé "Acceso al poder y participación en la toma de decisiones. América Latina y el Caribe: políticas de equidad de género hacia el año 2000" (LC/L.1063(CRM.7/4)).

Conformément à l'organisation des travaux, ce point sera examiné de façon plus approfondie au sein du groupe de travail et sera présenté par l'Argentine et le Mexique.

5. Le développement durable, la pauvreté et les femmes.  
L'Amérique latine et les Caraïbes: mesures  
à l'horizon 2000

Le Secrétariat de la CEPALC présentera en séance plénière une synthèse du document intitulé "Desarrollo sostenible, pobreza y género. América Latina y el Caribe: medidas hacia el año 2000" (LC/L.1064(CRM.7/5)).

Conformément à l'organisation des travaux, ce point sera examiné de façon plus approfondie au sein du groupe de travail et sera présenté par Cuba et le Honduras.

6. Examen des propositions et adoption  
des accords de la Conférence

Les propositions soumises à l'examen de la Conférence auront pour objet d'accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action régional.

7. Questions diverses

Le Bureau est convenu de proposer, dans le cadre de ses activités, la commémoration du vingtième anniversaire de la première Conférence régionale et de l'adoption du Plan d'action régional, ainsi que le cinquantième anniversaire de la Commission de la condition de la femme.